

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Mitteilungen aus dem Gebiete der Lebensmitteluntersuchung und Hygiene = Travaux de chimie alimentaire et d'hygiène |
| Herausgeber: | Bundesamt für Gesundheit |
| Band: | 38 (1947) |
| Heft: | 6 |
| Artikel: | Analyse des teintures pour cheveux dites "Nuanceurs" |
| Autor: | Deshusses, J. / Terrier, J. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-983040 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MITTEILUNGEN
AUS DEM GEBIETE DER
LEBENSMITTELUNTERRICHTUNG UND HYGIENE

VERÖFFENTLICHT VOM EIDG. GESUNDHEITSAMT IN BERN

Offizielles Organ der Schweiz. Gesellschaft für analytische und angewandte Chemie

TRAVAUX DE CHIMIE ALIMENTAIRE
ET D'HYGIÈNE

PUBLIÉS PAR LE SERVICE FÉDÉRAL DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE À BERNE

Organe officiel de la Société suisse de chimie analytique et appliquée

ABONNEMENT: Schweiz Fr. 15.— per Jahrgang. Preis einzelner Hefte Fr. 2.75
Suisse fr. 15.— par année. Prix des fascicules fr. 2.75

BAND XXXVIII

1947

HEFT 6

Analyse des teintures pour cheveux dites «Nuanceurs»

par *J. Deshusses et J. Terrier*
(Laboratoire cantonal de chimie, Genève)

Dans les travaux et les livres se rapportant aux cosmétiques, on indique que les teintures pour cheveux ressortissent aux catégories suivantes:

- 1^o teintures composées de colorants naturels.
- 2^o teintures composées de sels métalliques.
- 3^o teintures mixtes, composées de colorants naturels et de sels métalliques.
- 4^o teintures renfermant des amines aromatiques.

Actuellement, il se répand de plus en plus dans le commerce des teintures que certaines maisons appellent «nuanceurs», dont les composants sont des matières colorantes synthétiques avec lesquelles on «rince» les cheveux. Les colorants, en milieu acide, se fixent sur les cheveux en leur donnant la teinte que l'on désire.

Ces spécialités se présentent sous diverses formes:

- a) poudres vendues soit en tube, soit en sachet de papier paraffiné ou en cachet métallique;
- b) liquides contenus dans des flacons ou dans des ampoules de 4—5 cm³.

Nous avons analysé une série de produits de ce genre et nous consignons nos conclusions dans ce mémoire.

Méthodes d'analyse

Colorants. Pour séparer les divers composants de la matière colorante, nous avons utilisé les méthodes proposées par l'un de nous¹⁾.

a) Colorants en poudre. Verser un peu de la poudre à la surface de l'eau, parfaitement immobile, contenue dans une capsule de porcelaine de 15 cm. de diamètre.

Les colorants en se dissolvant forment des traînées ou des taches. Au moyen d'un jeu de pipettes capillaires, aspirer les différents colorants qui forment des taches ou des traînées pures. Les solutions des différents colorants sont réparties dans une série de petites capsules de porcelaine. Après évaporation des solutions, procéder à l'identification des colorants.

Dans des cas très particulier (pour la teinte auburn par exemple), nous n'avons pu séparer les constituants de la matière colorante qu'en nous servant de l'alcool à 95° à la place de l'eau, la fuchsine se sépare alors aisément de la chrysoïdine.

b) Colorants en solution. L'application de l'analyse capillaire permet de séparer les constituants de la matière colorante.

Charge. Les colorants sont dilués dans un excipient constitué par de la dextrine ou un mélange de dextrine et d'un acide organique. Quelquefois, il s'agit d'un simple mélange d'un colorant et d'un acide organique ou inorganique.

a) Dextrine. Tarer une éprouvette en verre épais d'une contenance de 30 cm³, y verser 0,5 ou 1 gr. de substance. Extraire les colorants et les acides au moyen d'alcool à 95°. Laisser déposer la dextrine, centrifuger et décanter l'alcool. Répéter cette opération jusqu'à ce que l'alcool ait dissout complètement les acides et les colorants. Sécher puis tarer à nouveau l'éprouvette. L'augmentation du poids de l'éprouvette donne la quantité de dextrine contenue dans la prise. On peut doser la dextrine d'une façon plus précise selon le mode opératoire indiqué par *Terrier*²⁾. La dextrine privée d'alcool par un séchage à 50° est dissoute dans 50 ou 100 cm³ d'eau distillée. On prélève une partie aliquote convenable dont le volume doit correspondre à une teneur de gr. 0,05 de dextrine environ, on ajoute de l'ac. chlorhydrique de telle façon que la concentration soit assez approximativement 3N et on hydrolyse pendant 45 minutes dans un bain-marie bouillant. Après refroidissement et neutralisation le glucose est dosé iodométriquement selon *Kolthoff*³⁾. La teneur en glucose correspond à celle de la dextrine; il suffit donc d'exprimer celle-ci en %.

b) Acides. Peser un gramme de substance. Verser la prise dans un ballon de 500 cm³, ajouter 1 gr. de noir animal et 200 cm³ d'eau. Agiter, compléter, filtrer. L'analyse qualitative devra porter sur la présence éventuelle des acides tartrique, citrique, borique. Titrer une partie aliquote de la solution selon les procédés en usage. Nous avons exprimé les résultats soit en acide citrique hydraté soit en acide tartrique selon les cas. Lorsque le mélange d'acides com-

prend de l'acide citrique et tartrique, nous avons exprimé l'acidité totale en acide tartrique.

Certaines spécialités sont constituées par une solution d'une leucobase dans de l'acide sulfureux. Nous avons titré l'acide sulfureux par deux méthodes. La première consiste à titrer l'acide sulfureux libre au moyen d'une solution d'iode 0,1 N en présence d'empois d'amidon; la seconde à doser gravimétriquement l'anhydride sulfureux après l'avoir entraîné dans un courant de gaz carbonique en présence d'acide phosphorique et oxydé par une solution d'iode. Pour une spécialité commerciale, dont la matière colorante était le violet de méthyle, nous avons trouvé par la première méthode 0,2 % de SO₂ et par la seconde 0,18 %.

Résultats

1^o Colorants.

Nous résumons dans le tableau ci-après les résultats de nos analyses.

| Teinte | Coloration sur laine | Colorants |
|--------------|----------------------|---|
| platine | violet | violet de méthyle |
| noir | noir sale | violet de méthyle vert lumière chrysoïdine |
| brun | noir | jaune naphtol nouvelle coccine bleu soluble induline |
| châtain | noir | indigotine vert de lumière chrysoïdine |
| châtain doré | brun | chrysoïdine fuchsine acide |
| blond cendré | violacé-noirâtre | chrysoïdine vert de lumière violet de méthyle |
| blond doré | jaune orange | chrysoïdine |
| auburn | roux | chrysoïdine fuchsine acide |
| acajou | brun jaune | chrysoïdine fuchsine acide |
| bleuté | violet | violet de méthyle |
| auburn | jaune | acide picramique |

2^e Charge.

a) Dextrine. Les matières colorantes utilisées pour la préparation des produits prêts à l'emploi contiennent 87,1 % (teinte auburn) à 96,5 % (teinte platine) de dextrine.

Les spécialités commerciales ne renferment que 9,6 % (teinte châtain doré), 17,8 % (teinte auburn), 10,1 % (teinte noire) de dextrine. Les spécialités étrangères sont exemptes de dextrine.

b) Acides. Certaines spécialités contiennent exclusivement de l'acide tartrique (79 à 85 %) ou citrique (90 %). D'autres, présentent un mélange d'acide tartrique et citrique (73,5 à 80,5 %).

Dans les spécialités vendues en ampoule, l'acide est constitué par de l'acide tartrique (4,9 à 7,1 %).

L'acide borique n'a été rencontré que dans une spécialité. Nous y avons dosé 82,3 % d'acide borique, mélangé à une faible proportion de borax (environ 6 %).

Résumé

Nous avons analysé quelques spécialités du commerce utilisées pour «nuancer» la chevelure.

Ces spécialités sont constituées par des colorants dits d'aniline dilués dans un acide organique (citrique ou tartrique) ou inorganique (borique).

Nous avons décrit les méthodes d'analyse qui nous ont permis de déterminer les colorants et les constituants de la charge qui accompagne les colorants.

Zusammenfassung

Wir haben einige Spezialitäten des Handels zur «Nuancierung» des Haares untersucht.

Diese Spezialitäten bestehen aus sogenannten Anilinfarben, gelöst in einer organischen Säure (Zitronen- oder Weinsäure) oder einer anorganischen (Borsäure).

Wir haben die Analysenmethoden beschrieben, welche uns erlaubten, die Farbstoffe und die sie begleitenden Beschwerungsmittel zu bestimmen.

Littérature

¹⁾ Deshusses, Ces Travaux **28**, 115 (1937); **28**, 308 (1937).

²⁾ Terrier, Ces Travaux **31**, 314 (1940).

³⁾ Kolthoff, Z.U.N.G. **45**, 131, 141 (1923).